



COLLOQUE DES 14 ET 15 OCTOBRE 2004 - SÉNAT

LA FRANCE A-T-ELLE ENCORE BESOIN D'ÉLUS ?

Interventions de Jean-Pierre SUEUR

Après avoir connu un certain nombre de victoires et aussi d'échecs, je veux vous dire que je suis opposé résolument aux discours doloristes des élus. Il y a, en effet, une solution, celle qu'a choisie Philippe Vasseur : cesser d'exercer cette fonction. Derrière ce discours doloriste, il y a la présomption que le peuple, ou une partie du peuple, est finalement d'un poujadisme indéfectible. François Mitterrand m'a dit un jour : *« Depuis que je fais de la politique - cela a duré un certain temps -, j'ai toujours entendu des critiques virulentes à l'égard des politiques, des élus : c'est une constante. »* Sans en prendre notre parti parce qu'il y a beaucoup à faire en ce domaine, je ne crois pas que le fait d'étaler sans cesse nos problèmes nous fasse progresser. Je note que, dans les années 60-70, nous raisonnions selon des analyses de la société qui étaient marxistes, paramarxistes ou autres... Il était surtout question de rapports de forces et la psychologie y avait peu de place. Si c'était exagéré, je crois qu'à l'inverse, aujourd'hui, le psychologisme a pris une place tout à fait démesurée.

Par rapport aux problèmes qui ont été évoqués, il me semble qu'il nous faut élaborer des solutions concrètes.

En premier lieu par l'éducation. Il y a un effort énorme à faire aujourd'hui pour apprendre la démocratie.

En second lieu, il est indispensable de rendre à la Loi son statut. Quand on demande aux gens qui est premier en France, ils répondent : le Président. Ils ne disent pas que c'est la Loi. Nous discutons en ce moment, au Sénat, d'un sujet très intéressant : une loi sur la simplification administrative. Celle-ci vise, en fait, à permettre au gouvernement de prendre quantité d'ordonnances, et sur de très nombreux sujets. Ainsi, par exemple, hier soir, tout le droit de la filiation a été, malgré nos efforts, confié au gouvernement pour être traité par ordonnance, et donc, d'une certaine manière, de façon clandestine.

Les débats qui ont lieu au Parlement sont importants, essentiels. Ils ne suscitent pourtant aujourd'hui qu'un écho souvent faible. Les journaux en rendent assez peu compte, tandis que la télévision, qui a beaucoup changé, a installé le règne du bavardage, du commérage, comme cela a été dit précédemment. De même que l'on a eu, dans cette République, le courage d'aller à contre-courant, s'agissant de l'école, pour créer l'école laïque, publique et obligatoire, il est crucial de se lancer aujourd'hui dans une révolution par rapport aux médias. Puisque, pour le peuple, trop souvent, le lieu du débat n'est plus aujourd'hui le Parlement, comment faire pour qu'on parle encore de la Loi ? Les enjeux essentiels demeurant circonscrits par la Loi, comment faire pour les rendre concrets, pour que les citoyens s'y intéressent à nouveau ? Ce n'est pas mission impossible, mais il y a un travail considérable à faire.

Il faut aussi s'interroger sur le statut des députés. J'ai écouté ce qu'a dit Philippe Vasseur. A une époque où la décentralisation a franchi des étapes décisives, les maires, les présidents de département et de région disposent désormais des moyens utiles pour porter l'essentiel des préoccupations des collectivités locales. Ne peut-on donc pas avoir des députés qui soient des législateurs à plein temps ? Sans doute est-il bon que les élus aient les pieds dans la glèbe, mais il n'est pas possible que l'on continue à fonctionner de cette manière. L'éminente dignité de la Loi suppose en effet qu'il y ait un certain nombre de personnes qui s'en préoccupent avec constance. De même, il est, par exemple, aberrant que, dans une grande ville, on continue à demander aux gens de voter tous les six ans pour leur conseiller général ; demandez-leur de dire quel est leur canton, de le dessiner sur une carte, de préciser ce qui se passe au niveau de ce territoire pour lequel ils votent pourtant au suffrage universel

direct, ils ne le savent pas, ou rarement. Dans le même temps, les communautés urbaines, qui peuvent avoir un budget d'un milliard d'euros, fonctionnent sans vote des citoyens.

En conclusion, je dois dire que j'ai été très frappé de ce qu'a exposé Guy Sorman : « *La démocratie directe profite aux minorités organisées.* » Je crois qu'il est de ce fait d'autant plus nécessaire de défendre une certaine manière d'élaborer collectivement la loi et le mode de délibérations des assemblées locales et nationales.

(...)

En tant que maire, j'ai été, moi aussi, soumis au problème de la vache folle, et je n'ai pas eu recours, une seule seconde, à la démocratie directe : j'ai pris une décision sur la viande que l'on achetait, et j'ai tiré les conséquences du problème posé, même si je savais très bien que cela augmenterait les prix. Il faut regarder, aujourd'hui, comment fonctionnent les communes dans ce pays. Dans la plupart d'entre elles, on vit une dialectique permanente entre un conseil municipal, un maire et des associations, des intérêts particuliers de toutes sortes.

Pour installer une unité de traitement des ordures ménagères, j'ai dû envisager successivement, avec mes collègues élus, onze sites. Les résidents n'en voulaient pas. Pour le onzième, il a fallu s'accrocher. Avec le maire de la commune concernée, nous avons tenu des réunions publiques très difficiles. Nous avons informé, argumenté, discuté et, aujourd'hui, cette unité fonctionne bien ; elle est équipée de tout ce qui est nécessaire pour réduire au minimum les nuisances.

Cela, nous le savons tous. Au cours de ces milliers de débats, toutes les questions nous sont posées, aucune ne nous est épargnée. Regardez aujourd'hui fonctionner les communes dans ce pays, on y fait souvent appel à la démocratie directe, mais il y a aussi des élus qui prennent toutes leurs responsabilités. C'est, à mon avis, l'essentiel. Sans quoi rien ne fonctionne.

Il est vrai que la démocratie locale comme dialogue permanent fonctionne bien dans la commune, entre le maire, le conseil municipal et les électeurs ; mais du fait de la superposition des niveaux et de la confusion entre les responsabilités, je crois que ce dont la démocratie en France souffre, c'est d'une inadéquation entre le dessin des collectivités publiques, leur superposition, l'enchevêtrement des compétences.

Si l'on veut cantonner la démocratie directe au niveau local, ce qui paraît éminemment souhaitable et désirable, il convient d'abord d'y réorganiser la vie de manière à faire coïncider la géographie, les décisions à prendre et la responsabilité de l'élu. Ce n'est pas du tout le cas actuellement.

On s'apercevra peut-être, dans les années qui viennent, que la demande de démocratie directe s'amplifie précisément parce que le citoyen aura pris conscience de ce que le maire qui est en face de lui n'est plus véritablement le responsable de la décision. Il n'est donc pas possible de distinguer, me semble-t-il, le débat sur la démocratie directe de celui à mener sur la réorganisation des collectivités locales et sur le contenu du mandat de l'élu.